

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2007**

**Président :** Philippe GREGOIRE

**Secrétaire de séance :** Patrick LEBEHOT

**Présents :** Patrick LEBEHOT - Pascal DEWICKE

Maurice CAUBRIERE - François HEBERT-

Approbation plan zonage assainissement : après enquête publique et conclusions du commissaire Enquêteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver le plan de zonage de L'assainissement tel qu'il est présenté et dit que celui-ci est tenu à disposition du public aux jours Et heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Projet de convention pour l'entretien des chemins de randonnés : M. le Maire soumet au conseil le projet de convention pour l'entretien des chemins de randonnées dans le territoire de l'Intercommunalité. Après en avoir délibéré, le conseil, décide d'autoriser M. le Maire à signer la dite convention par laquelle la communauté de communes Blangy Pont L'Evêque Intercom s'engage à entretenir les végétaux et le balisage des 16 sentiers de randonnées pédestre qui sont présentés sur le topoguide « Randonnées en Pays d'Auge- Blangy Pont l' Evêque ».

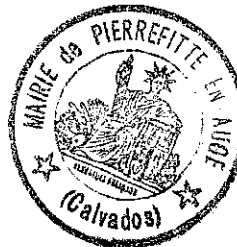
Service de l'eau : BP 2007 : afin d'approvisionner le compte 66111 (intérêts des emprunts et dettes) pour l'émission d'un mandat concernant les I.C.N.E. (intérêts courus non échus), le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de prélever la somme de 750 euros au compte 011 (charges à caractère général) et de l'imputer au compte 66111.

Affaire CAUBRIERE/PC LETEURE-BILLARD (Chemin du champ de mont) : M. CAUBRIERE contestant le permis de construire délivré à Mme LETEURE/BILLARD, le conseil décide de demander l'assistance juridique à son assureur GROUPAMA qui nommera un avocat pour régler ce litige.

Elections législatives du 10 juin 2007 : le conseil procède à la composition du bureau de permanence.

Questions diverses : il est demandé à M. DEWICKE de faire l'élagage du chemin du lavoir en plus Des voies habituelles.

Le Maire  
Philippe GREGOIRE



Handwritten signatures of the Mayor and other council members.



REÇU EN PREFECTURE  
Le 10/03/2020  
Application agréée E.legalite.com